

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2013

Le 18 Février 2013 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'OBJAT (dûment convoqué le 12 Février 2013) s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Philippe VIDAU, Maire.

Au cours de cette séance ont été examinés les dossiers suivants :

1) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a présenté à l'Assemblée, le compte administratif :

* du Budget Annexe de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse détaillé ainsi qu'il suit :

Fonctionnement

Recettes : 765 718.26 € Dépenses : 749 693.18 €

Investissement

Recettes : 4 548.10 € Dépenses : 14 108.64 €

déficit de fonctionnement reporté au BP : 6 952.31 €

solde d'exécution positif reporté (investissement) : 488.51 €

besoin de financement réel : 9 072.03 €

* du Budget Assainissement (M 49) présenté ainsi :

Fonctionnement

Recettes : 202 793.43 € Dépenses : 72 217.80 €

Investissement

Recettes : 61 454.28 € Dépenses : 257 892.12 €

restes à réaliser 28 856.10 € restes à réaliser 42 701.78 €

restes sur excédent de fonctionnement à reporter au BP : 102 614.16 €

Solde d'exécution positif reporté (investissement) : 158 288.66 €

* du Budget Principal de la Commune (M14) qui se résume ainsi :

Fonctionnement

Recettes : 4 586 475.50 € Dépenses : 3 675 238.78 €

Investissement

Recettes : 1 736 900.56 € Dépenses : 2 369 571.44 €

restes à réaliser 488 110.00 € Dépenses : 458 029.76 €

excédent de fonctionnement reporté BP : 902 275.29 €

solde d'exécution négatif reporté (investissement) : 330 029.08 €

M. le Maire a pris congé de la salle afin que M. Robert VERLHAC, Conseiller Municipal Délégué puisse faire voter l'Assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les résultats des trois entités présentés.

.../...

2) AFFECTATION DES RESULTATS 2012

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a donné lecture des chapitres budgétaires et des sommes qui y sont affectées, constituant les budgets primitifs 2012 soit :

* Budget Annexe de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

Fonctionnement

Recettes : 765 718.26 € Dépenses : 749 693.18 €
excédent cumulé 9 072.77 €

Investissement

Recettes : 4 548.10 € Dépenses : 14 108.64 €
résultat déficitaire d'investissement : 9 072.03 €

* Budget Assainissement

Fonctionnement

Recettes : 202 793.43 € Dépenses : 72 217.80 €
excédent cumulé 233 189.79 €

Investissement

Recettes : 61 454.28 € Dépenses : 257 892.12 €
restes à réaliser : 28 856.10 € restes à réaliser : 42 701.78 €
résultat déficitaire d'investissement : 38 149.18 €

* Budget principal de la Commune

Fonctionnement

Recettes : 4 586 475.50 € Dépenses : 3 675 238.78 €
excédent cumulé : 1 813 512.01 €

Investissement

Recettes : 1 736 900.56 € Dépenses : 2 369 571.44 €
restes à réaliser : 488 110.00 € restes à réaliser : 458 029.76 €
besoin de financement : 932 619.72 €
résultat déficitaire d'investissement : 962 699.96 €

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, des résultats présentés.

3) VOTE DE LA FISCALITE 2013

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a présenté au Conseil Municipal les tableaux financiers situant économiquement Objat par rapport aux Communes avoisinantes de même importance, voire plus peuplées.

Il en résulte que la Ville d'Objat a une situation financière enviable qui fait que la fiscalité n'augmentera que de 1.5 % pour 2013 (taux d'inflation s'élevant à 2.00 %).

A l'unanimité, l'Assemblée a adopté les taux fiscaux présentés.

4) SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a présenté à l'Assemblée les demandes de subvention de fonctionnement adressées par les diverses associations Objatoises au titre de 2013 et celles émanant d'associations extérieures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de budgéter la somme de 65 000 € au titre des subventions de fonctionnement à verser aux associations.

5) APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2013

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire a donné lecture des chapitres budgétaires et des sommes qui y sont affectées, constituant les budgets primitifs 2013 soit :

* Budget Annexe de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse : 793 057.03 €

Fonctionnement : 776 300 €

Recettes : 776 299.26 € Dépenses : 776 300 €
plus 0.74 € résultat de fonctionnement reporté

Investissement : 16 757.03 €

Recettes : 16 757.03 € Dépenses : 7 685 €
plus résultat déficitaire d'investissement : 9 072.03 €

* Budget Assainissement : 661 045.89 €

Fonctionnement : 207 440.93 €

Recettes : 202 400 € Dépenses : 207 440.93 €
plus 5 040.93 € résultat d'exploitation reporté

Investissement : 453 604.96 €

Recettes : 424 748.86 € Dépenses : 372 754 €
restes à réaliser : 28 856.10 € restes à réaliser 42 701.78 €
résultat déficitaire d'investissement : 38 149.18 €

* Budget principal de la Commune : 10 601 557.72 €

Fonctionnement : 4 461 637 €

Recettes : 4 440 725 € Dépenses : 4 461 637 €
excédent reporté 20 912 €

Investissement : 6 139 920.72 €

Recettes : 5 651 810.72 € Dépenses : 4 719 191.00 €
restes à réaliser 488 110.00 € restes à réaliser 458 029.76 €
et 962 699.96 € résultat déficitaire d'investissement

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les trois budgets primitifs présentés.

6) DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

7) ET DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DES « AMENDES DE POLICE »

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire a présenté à l'Assemblée les divers dossiers de subventions déposés auprès de l'Etat et du Conseil Général, en vue de l'octroi d'aides financières concernant :

Département

- Sécurisation du cheminement piétonnier Route de Bridal : 11 500 €
- Mise en sécurité du cheminement piétons Rue du Pré Neuf : 11 500 €

Etat

- Réaménagement des passages piétons et des îlots du Centre-Ville : 40 000 €
- Restructuration du quartier du lotissement « Les Grandes Terres » : 32 000 €
- Restructuration de l'Hôtel de Ville 3^{ème} tranche : 48 000 €
- Aménagements de trottoirs Route de Chouzenoux : 8 226 €
- Aménagements de la Rue Chante Renard : 32 000 €
- Achat de tablettes numériques pour les écoles : 2 500 €

Les divers dossiers présentés ont été acceptés, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

8) MARPA : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ET ADHESION A L'ASSOCIATION LIMAREL

M. Alain FRICHETEAU, Conseiller Municipal a rappelé au Conseil Municipal les termes de la délibération en date du 27 septembre 2012 qui décidait du transfert de la maîtrise d'ouvrage de la création d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées à l'Association LIMAREL.

Le 26 octobre 2012, M. le Président du Conseil Général autorisait, par arrêté, la création et le fonctionnement d'une petite unité de vie non médicalisée pour personnes âgées de type MARPA sur la Commune d'OBJAT.

La délibération du Conseil Municipal d'Objat, du 19 décembre 2012, validait le projet d'implantation de la MARPA à proximité de l'EHPAD, à l'Espace Loisirs Jacques Lagrave, de même que le principe de cession à l'euro symbolique puis autorisait la signature d'un protocole d'accord avec l'Association LIMAREL.

Aussi, respectant le cadre du protocole d'accord, il appartient à la Commune de présenter sa candidature, avec voix délibérative, au Conseil d'Administration de l'Association LIMAREL.

Après délibération, par 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal a approuvé l'entrée de la Commune au Conseil d'Administration de l'Association LIMAREL et a autorisé M. le Maire à candidater auprès de ladite association pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

**9) MULTI-ACCUEIL COLLECTIF D'OBJAT - PARTICIPATIONS FAMILIALES
2013 - STRUCTURES D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS**

M. Ludovic COUDERT, Conseiller Municipal Délégué, a informé l'Assemblée que conformément aux directives de la Caisse d'Allocations Familiales, il convient de déterminer les nouveaux montants de ressources plafond fixées à 4 722.11 € et plancher soit 608.88 € (en cas d'absence de ressources) à retenir pour l'application du taux d'effort (coefficient multiplicateur modulé en fonction du nombre d'enfants à charge dans la famille), permettant de déterminer le montant des participations familiales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a décidé d'appliquer le taux plancher précisé mais de poursuivre l'application du taux d'effort au-delà des ressources mensuelles plafond déterminées par la CNAF.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 15.

Affiché le 22 février 2013